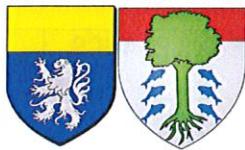


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
CANTON D'AULNOYE-AYMERIES
COMMUNE DE L'OREE DE MORMAL



Nombre de membres afférents Au Conseil Municipal 19

Nombre de membres En exercice 19

Nombre de membres Présents 18

Date convocation 01/01/2025

**PROCÉS VERBAL DE
DELIBERATIONS**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AMFROIPRET

Séance du 07 Janvier 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 janvier à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

Présent (e-s) :

D.BORRENS ; S. BUREAU ; S. DEGHAYE ; I. DEMILLY-MANTEAU ; M.DOUAY ; C.DUBOIS ; J.DUCOULOMBIER ; P. EUSTACHE, J.GROSSEMY ; O.LERNOULD ; D.PAPART ; Y.PAVARD ; D.PERTURZON ; V.PRINCELLE ; O.SMAL, T.TURET ; M.WILLIOT ; V.ZINS

Procuration(s) : /

Absent : W. GUERBI

Secrétaire : Mme Isabelle DEMILLY a été élue secrétaire.

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'OREE DE MORMAL**

Sous la Présidence de Monsieur EUSTACHE Philippe, Maire de la Commune de L'Orée de Mormal,

La convocation a été adressée le 1^{er} janvier 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1- Installation des Conseillers Municipaux

L'an Deux mille vingt-cinq, le 07 janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'Orée de Mormal, sur la convocation adressée par le maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents les membres du Conseil Municipal :

Daniel BORRENS ; Sophie BUREAU ; Sylvie DEGHAYE ; Isabelle DEMILLY-MANTEAU ; Mireille DOUAY ; Chantal DUBOIS ; Julien DUCOULOMBIER ; Philippe EUSTACHE, Jean-Claude GROSSEMY ; Olivier. LERNOULD ; Didier PAPART ; Yvan PAVARD ; Delphine PERTURZON ; Véronique PRINCELLE ; Olivier SMAL, Thierry TURET ; Michel WILLIOT ; Véronique ZINS.

La séance a été ouverte par Monsieur EUSTACHE Philippe, Maire sortant, celui-ci procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il dénombre 18 conseillers présents et a constaté que le quorum est atteint au terme de l'article L2117-17. Il propose de désigner Madame DEMILLY-MANTEAU comme secrétaire de séance.

Il a ensuite laissé la parole à la doyenne de l'assemblée Madame DOUAY Mireille afin de procéder à l'élection du maire de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Sophie BUREAU et Yvan PAVARD.

Election du maire : Se porte candidat Monsieur EUSTACHE Philippe
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	16

Monsieur EUSTACHE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre du poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoint au Maire et d'un adjoint au Maire délégué.
Après appel à candidature, il est procédé au vote :

- 1^{er} adjoint : Delphine PERTUZON

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	18

Madame PERTURZON Delphine est proclamée 1^{ère} adjointe et immédiatement installée.

- 2^{ème} adjoint : Olivier LERNOULD

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	16

Monsieur LERNOULD Olivier est proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

- 3^{ème} adjoint : Isabelle DEMILLY-MANTEAU

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	16

Madame DEMILLY-MANTEAU Isabelle est proclamée 3^{ème} adjointe et immédiatement installée.

- 4^{ème} adjoint : Julien DUCOULOMBIER

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

Monsieur DUCOULOMBIER Julien est proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

- 1 adjoint délégué : Chantal DUBOIS

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	1	17

Madame DUBOIS Chantal est proclamée 1^{ère} adjointe déléguée et immédiatement installée.

2– Vote des indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du maire, du Maire-délégué, des 4 adjoints et de l'adjoint-délégué selon l'article 2123-23 et L2511-35 du code Général des Collectivités territoriales. Le taux est fixé selon le nombre d'habitants.

- Taux du Maire délégué : 25.5 %
- Taux du Maire de la Commune Nouvelle : 40.3 %
- Adjoint délégué : 9.9 %
- Adjoints de la Commune nouvelle : 10.7 %

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

3– Embauche de l'adjoint technique

Monsieur le Maire propose la création et l'embauche d'un adjoint technique sur la base de 35 heures par semaine et à compter du 13/01/2025 : principal de 2^{ème} classe ; échelle C2 : Indice majoré 397 – Echelon 9

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

4– Délibération sur le lieu des conseils

Monsieur le Maire propose de définir deux lieux pour la tenue des réunions du conseil :
La Mairie de L'Orée de Mormal et la salle des fêtes de L'Orée de Mormal.

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

La prochaine réunion aura lieu le **Mercredi 22 Janvier à 19h30**.
La séance est levée à 20h43.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme

Demilly



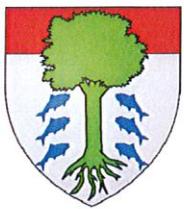
[Handwritten signature over the stamp]

Le Maire,
Philippe EUSTACHE





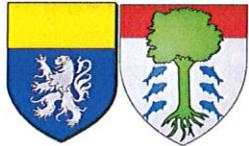
COMMUNE DE L'ORÉE DE MORMAL



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JANVIER 2025

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE	COMMENTAIRE
BORRENS	Daniel		
BUREAU	Sophie		
DEGHAYE	Sylvie		
DEMILLY-MANTEAU	Isabelle		
DOUAY	Mireille		
DUBOIS	Chantal		
DUCOULOMBIER	Julien		
EUSTACHE	Philippe		
GROSSEMY	Jean-Claude		
GUERBI	William	absent	
LERNOULD	Olivier		
PAPART	Didier		
PAVARD	Yvan		
PERTUZON	Delphine		
PRINCELLE	Véronique		
SMAL	Olivier		
TURET	Thierry		
WILLIOT	Michel		
ZINS	Véronique		



DELIBERATION 2025-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMFROIPRET

Séance du 07 Janvier 2025 à 19h30

Nombre de membres afférents Au Conseil Municipal 19

Nombre de membres En exercice **19**

Nombre de membres Présents **18**

Date convocation **01/01/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le **07 janvier à 19 heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

Présent (e-s) :

D.BORRENS ; S. BUREAU ; S. DEGHAYE ; I. DEMILLY-MANTEAU ; M.DOUAY ; C.DUBOIS ; J.DUCOULOMBIER ; P. EUSTACHE, J.GROSSEMY ; O.LERNOULD ; D.PAPART ; Y.PAVARD ; D.PERTURZON ; V.PRINCELLE ; O.SMAL, T.TURET ; M.WILLIOT ; V.ZINS

Procuration(s) :

Absent : W. GUERBI

Secrétaire : Mme Isabelle DEMILLY a été élue secrétaire.

DÉLIBÉRATION POUR L'INSTALLATION DU MAIRE, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-23 et L2511-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 7 Janvier 2025 constatant l'élection du Maire, des 4 adjoints au maire et d'un adjoint délégué,

L'an Deux mille vingt-cinq, le 07 janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'Orée de Mormal, sur la convocation adressée par le maire, conformément aux articles L2121-10 à L212112 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents les membres du Conseil Municipal :

Daniel BORRENS ; Sophie BUREAU ; Sylvie DEGHAYE ; Isabelle DEMILLY-MANTEAU ; Mireille DOUAY ; Chantal DUBOIS ; Julien DUCOULOMBIER ; Philippe EUSTACHE, Jean-Claude GROSSEMY ; William GUERBI ; Olivier. LERNOULD ; Didier PAPART ; Yvan PAVARD ; Delphine PERTURZON ; Véronique PRINCELLE ; Olivier SMAL, Thierry TURET ; Michel WILLIOT ; Véronique ZINS.

La séance a été ouverte par Monsieur EUSTACHE Philippe, Maire sortant, celui-ci procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il dénombre 18 conseillers présents et a constaté que le quorum est atteint au terme de l'article L211717. Il propose de désigner Madame DEMILLY-MANTEAU comme secrétaire de séance.

Il a ensuite laissé la parole à la doyenne de l'assemblée Madame DOUAY Mireille afin de procéder à l'élection du maire de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Sophie BUREAU et Yvan PAVARD.

Elections du maire : Se porte candidat Monsieur EUSTACHE Philippe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION 0	VOIX CONTRE 0	BULLETINS BLANCS 2	POUR 16
18				



Monsieur EUSTACHE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé. Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre du poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoint au maire et d'un adjoint au maire délégué.
Après appel à candidature, il est procédé au vote :

- 1^{er} adjoint : Delphine PERTUZON

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	18

Madame PERTUZON Delphine est proclamée 1^{ère} adjointe et immédiatement installée.

- 2^{ème} adjoint : Olivier LERNOULD

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	16

Monsieur LERNOULD Olivier est proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

- 3^{ème} adjoint : Isabelle DEMILLY-MANTEAU

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	2	16

Madame DEMILLY-MANTEAU Isabelle est proclamée 3^{ème} adjointe et immédiatement installée.

- 4^{ème} adjoint : Julien DUCOULOMBIER

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

Monsieur DUCOULOMBIER Julien est proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

- 1 adjoint délégué : Chantal DUBOIS

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	1	17

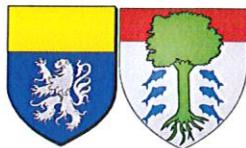
Madame DUBOIS Chantal est proclamée 1^{ère} adjointe déléguée et immédiatement installée.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme





DELIBERATION 2025-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMFROIPRET

Séance du 07 Janvier 2025 à 19h30

Nombre de membres afférents Au Conseil Municipal 19

Nombre de membres En exercice **19**

Nombre de membres Présents **18**

Date convocation **01/01/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 janvier à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

Présent (e-s) :

D.BORRENS ; S. BUREAU ; S. DEGHAYE ; I. DEMILLY-MANTEAU ; M. DOUAY ; C.DUBOIS ; J.DUCOULOMBIER ; P. EUSTACHE, J.GROSSEMY ; O.LERNOULD ; D.PAPART ; Y.PAVARD ; D.PERTURZON ; V.PRINCELLE ; O.SMAL, T.TURET ; M.WILLIOT ; V.ZINS

Procuration(s) : /

Absent : W. GUERBI

Secrétaire : Mme Isabelle DEMILLY a été élue secrétaire.

DÉLIBÉRATION POUR LE MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-23 et L2511-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 7 Janvier 2025 constatant l'élection du Maire, des 4 adjoints au maire et d'un adjoint délégué,

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du maire, du Maire-délégué, des 4 adjoints et de l'adjoint-délégué selon l'article 2123-23 et L2511-35 du code Général des Collectivités territoriales. Le taux est fixé selon le nombre d'habitants..

- **Taux du Maire délégué : 25.5 %**
- **Taux du Maire de la Commune Nouvelle : 40.3 %**
- **Adjoint délégué : 9.9 %**
- **Adjoints de la Commune nouvelle : 10.7 %**

MAJORITE ABSOLUE 10

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

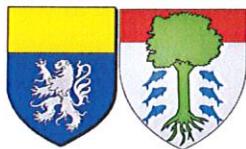
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme



Le Maire,
Philippe EUSTACHE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
CANTON D'AULNOYE-AYMERIES
COMMUNE DE L'ORÉE DE MORMAL



Nombre de membres afférents Au Conseil Municipal 19

Nombre de membres En exercice **19**

Nombre de membres Présents **18**

Date convocation **01/01/2025**

DELIBERATION 2025-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMFROIPRET

Séance du 07 Janvier 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le **07 janvier à 19 heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

Présent (e-s) :

D.BORRENS ; S. BUREAU ; S. DEGHAYE ; I. DEMILLY-MANTEAU ; M. DOUAY ; C. DUBOIS ; J.DUCOULOMBIER ; P. EUSTACHE, J.GROSSEMY ; O.LERNOULD ; D.PAPART ; Y.PAVARD ; D.PERTURZON ; V.PRINCELLE ; O.SMAL, T.TURET ; M.WILLIOT ; V.ZINS

Procuration(s) : /

Absent : W. GUERBI

Secrétaire : Mme Isabelle DEMILLY a été élue secrétaire.

DÉLIBÉRATION POUR L'EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-23 et L2511-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 7 Janvier 2025 constatant l'élection du Maire, des 4 adjoints au maire et d'un adjoint délégué,

1– Embauche de l'adjoint technique

Monsieur le Maire propose la création et l'embauche d'un adjoint technique sur la base de 35 heures par semaine et à compter du 13/01/2025 : principal de 2^{ème} classe ; échelle C2 : Indice majoré 397 – Echelon 9

MAJORITE ABSOLUE 10				
VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

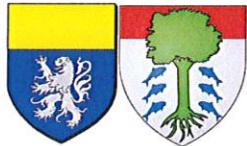
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
CANTON D'AULNOYE-AYMERIES
COMMUNE DE L'ORÉE DE MORMAL



DELIBERATION 2025-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMFROIPRET

Séance du 07 Janvier 2025 à 19h30

Nombre de membres afférents Au Conseil Municipal 19

Nombre de membres En exercice **19**

Nombre de membres Présents **18**

Date convocation **01/01/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 janvier à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de l'Orée de Mormal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu.

Présent (e-s) :

D.BORRENS ; S. BUREAU ; S. DEGHAYE ; I. DEMILLY-MANTEAU ; M. DOUAY ; C. DUBOIS ; J. DUCOULOMBIER ; P. EUSTACHE, J. GROSSEMY ; O. LERNOULD ; D. PAPART ; Y. PAVARD ; D. PERTURZON ; V.PRINCELLE ; O.SMAL, T.TURET ; M.WILLIOT ; V.ZINS

Procuration(s) :

Absent : W. GUERBI

Secrétaire : Mme Isabelle DEMILLY a été élue secrétaire.

DÉLIBÉRATION SUR LES LIEUX DES CONSEILS

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-23 et L2511-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 7 Janvier 2025 constatant l'élection du Maire, des 4 adjoints au maire et d'un adjoint délégué,

Monsieur le Maire propose de définir deux lieux pour la tenue des réunions du conseil :

La Mairie de L'Orée de Mormal et la salle des fêtes de L'Orée de Mormal.

MAJORITE ABSOLUE 10

VOTANTS	ABSTENTION	VOIX CONTRE	BULLETINS BLANCS	POUR
18	0	0	0	18

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe EUSTACHE



100-200